

ARRÊTÉ N° ARR_2023_0927_AL_RD 11_MONTBARREY
Portant alignement sur une route départementale

Service : PPR - ROUTES - SDEE - ARD DOLE

LE PRÉSIDENT DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

- VU la demande en date du 28/10/2022 par laquelle SARL CABINET OLIVIER COLIN Géomètres-Experts, demeurant 95, Rue Ponsar - BP-134 – 39304 CHAMPAGNOLE CEDEX, sollicite l'alignement de la Route Départementale n° 11, au droit des parcelles cadastrées section ZA N° 150, 259 et 260, situées 35, Rue du Château d'eau - Commune de 39380 MONTBARREY en agglomération,
- VU le code de la voirie routière et notamment les articles L112-1 et L112-3,
- VU le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L3221-4,
- VU le règlement de voirie départementale du Jura approuvé le 28 mai 2010,
- VU l'arrêté de délégation permanente de signature en vigueur, consentie à Monsieur le Chef de l'Agence Routière Départementale de Dole du Conseil Départemental du Jura,
- VU l'état des lieux,
- VU la consultation du Maire en date du 28 juin 2022,

ARRÊTE

ARTICLE 1 Alignement

Après visite des lieux et matérialisation sur le terrain effectués en date du 12/09/2022, l'alignement du domaine public de la RD 11 au droit de la propriété du bénéficiaire est fixée par la ligne tracée en vert reliant les points E, F, G, H et ceci tel que reportés sur le plan annexé au présent arrêté.

ARTICLE 2 Responsabilité

La limite fixée par le présent arrêté d'alignement ne vaut pas limite de propriété pour le riverain. En cas de travaux sur le domaine départemental public ou privé, ce dernier devra obtenir l'accord préalable du Département. À défaut, il s'expose à des poursuites.

ARTICLE 3 Formalités d'urbanisme

Le présent arrêté ne dispense pas le bénéficiaire de procéder, si nécessaire, aux formalités d'urbanisme prévues par le code de l'urbanisme notamment dans ses articles L421-1 et suivants.

ARTICLE 4 Validité et renouvellement de l'arrêté

Le présent arrêté devra être utilisé dans le délai de UN an à compter du jour de sa délivrance, sous réserve qu'il ne soit apporté aucune modification des lieux. A défaut, une nouvelle demande d'alignement devra être effectuée.

ARTICLE 5 Recours

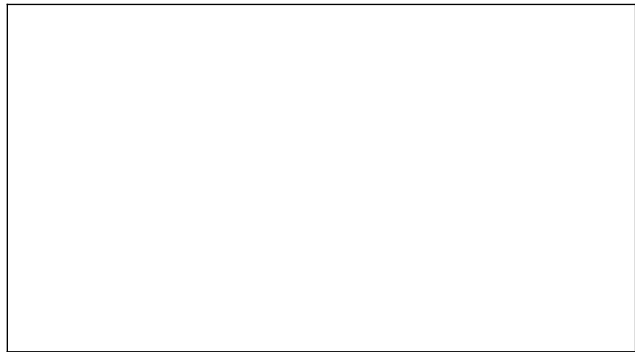
Le bénéficiaire est informé qu'il dispose d'un droit d'accès et de rectification qu'il peut exercer, pour les informations le concernant, auprès de l'Agence Routière Départementale de DOLE 24, Rue de la Fenotte 39100 DOLE.

La présente décision pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif compétent dans les 2 mois à compter de sa notification.

Visa, signature et cachet

Signature de l'arrêté par le Département

Le Maire consulté le 28/06/2023



Diffusion :

Le bénéficiaire pour attribution

La commune de MONTBARREY pour information

L'ARD de DOLE

Plan de l'alignement

MONTBARREY
Section ZA

n° 150-259-260
"le Vernois"

Propriété Individuelle
RD 11 - Rue du Château d'Eau
PROPOSITION D'ALIGNEMENT

Envoyé en préfecture le 10/07/2023

Reçu en préfecture le 10/07/2023

Publié le 10-07-2023

ID : 039-223900010-20230710-ARR_2023_0927-AR



SARL "Cabinet Olivier COLIN et Associés"
Géomètres - Experts

95, Rue Ponsar - 39300 CHAMPAGNOLE
Bureau secondaire : 7, Rue du Miroir - 39200 SAINT CLAUDE
Permanence : 64, Grande Rue - 39600 ARBOIS
Tél : 03.84.52.01.17

Echelle : 1/500

12.09.2022

Dossier 210532

Coordonnées : système Lambert 93 CC47

Proposition d'Alignement
La limite E-F-G-H fait l'objet d'une
demande d'Arrêté d'Alignement

⊙ Borne nouvelle OGE

⊙ Borne ancienne OGE

⊗ Croix gravée

Application du plan cadastral
En l'absence de bornage contradictoire, les limites
cadastrales ne sont données qu'à titre indicatif.

▬ Signe d'appartenance du mur

— X — X — Clôture (barbelés)

Indivision JULIEN : M. Loïc JULIEN-LEGENDRE (NI)
Mme Azanie JULIEN-RAMA (NI)
Mme Chantal JULIEN-PIOLI (NI)
M. Cyril JULIEN (NI)
Mme Julie BRACHET (NI)
M. Laurent JULIEN (NI)

